



À l'attention de :

- Madame l'Inspectrice ASH, Madame Vieira,
- Monsieur l'IA-DASEN, Monsieur Dickelé
- Monsieur le directeur général des PEP LDA, Monsieur

Paillard,

Copie à :

- Madame la directrice du DAI Stéphanois, Madame Delih
- Les établissements concernés :

DITEP Fernand Deligny

DIME Parc Revollier

Objet : Dépôt d'un préavis de grève – du 24 mars 2026 au 24 avril 2026 – Enseignant.e.s exerçant au DITEP Fernand Deligny et au DIME Parc Revollier

Madame, Monsieur,

Les organisations syndicales CGT, CNT et SUD déposent par la présente un préavis de grève du 24 mars à 00h00 au 24 avril 2026 à 23h59 concernant l'ensemble des enseignant.e.s exerçant au DITEP Fernand Deligny et au DIME Parc Revollier, quels que soient leur statut, leur corps d'origine ou leur modalité de recrutement (professeur.es des écoles, enseignant.es spécialis.e.e.s, maître.esse.s délégué.e.s, contractuel.le.s, ou personnels assimilés), conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit de grève.

Ce préavis est déposé afin d'alerter sur la dégradation des conditions de travail des enseignant.es, sur des décisions organisationnelles prises sans concertation avec les équipes et sur leurs conséquences, sur la qualité de l'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves.

Dans les deux établissements, l'intersyndicale dénonce notamment :

- des pratiques managériales perçues comme intrusives et déstabilisantes pour les équipes.

- des interférences dans les missions pédagogiques des enseignant.e.s et un manque de concertation dans les décisions prises par la direction;
- la réduction importante des temps de co-intervention entre les pôles pédagogiques et éducatifs, pourtant essentiels au travail pluridisciplinaire;
- une dégradation du dialogue professionnel et un sentiment croissant de mise à l'écart des enseignant.e.s dans l'organisation du travail;
- l'évolution des réunions pédagogiques vers des réunions essentiellement administratives, ne permettant plus le travail pédagogique collectif;

Au DITEP Fernand Deligny, l'intersyndicale dénonce en particulier :

- l'annonce du non-renouvellement au 31 août 2026, de deux enseignantes de l'établissement, sans motif explicite, ni entretien préalable, malgré plusieurs années d'ancienneté et des CDI signés avec l'association en novembre 2024;
- une dégradation des conditions de travail se traduisant par des arrêts maladie et un turn-over important de l'équipe enseignante;
- la mise en place d'emplois du temps imposés à partir du 20 avril, communiqués par lettre recommandée, sans concertation préalable avec les enseignant.e.s, et notamment la suppression des co-interventions éducateur.rice.s / enseignant.e.s qui participaient au bon fonctionnement des prises en charge des élèves, remplacées par des prises en charge en individuel avec les enseignant.e.s;
- des difficultés concernant la participation des enseignant.e.s aux ESS et aux réunions de projet des élèves, ainsi que l'absence de rencontres systématiques avec les responsables légaux;
- l'absence d'inscription des enseignant.e.s auprès des services de santé au travail;
- la non-reconnaissance du droit à la formation des enseignant.e.s et l'absence d'accès à des formations pédagogiques adaptées;
- la non-prise en charge par l'assurance de l'établissement, des matériels personnels des enseignant.e.s, détériorés pendant leur service, ainsi que le non-versement de la prime SEGUR alors même que celle-ci constitue une obligation légale depuis janvier 2024 pour les enseignant.e.s exerçant dans un établissement sous contrat simple;

Au DIME Parc Revollier, l'intersyndicale dénonce en particulier :

- des effectifs de classe élevés (jusqu'à 10 élèves par classe pour un enseignant) ;
- un système de répartition des élèves en cas d'absence pouvant conduire à des effectifs allant jusqu'à 13 élèves par classe ;
- la quasi-absence de travail et de concertation avec les éducateurs et éducatrices de l'établissement, ce qui met à mal le suivi des jeunes et leur progression, les sorties scolaires et la mise en place de projets;
- la réduction progressive du temps de présence de l'unité d'enseignement externalisée au collège des Champs, réduit à 2h le matin actuellement, et

régulièrement remis en cause, en cas d'absence de personnels sans lien direct avec l'UEE;

-Des interventions et pressions répétées de la part de la direction dans les missions relevant de la coordination de l'unité d'enseignement;

Au regard de ces constats, l'intersyndicale demande notamment :

- l'ouverture d'un dialogue social réel avec les équipes enseignantes ;
- des explications et garanties concernant les conditions de renouvellement et de stabilité des postes d'enseignants, afin d'assurer la continuité pédagogique et la stabilité des équipes ;
- la concertation préalable des enseignant.e.s dans toute modification d'organisation pédagogique ou d'emploi du temps ;
- le maintien et le développement des temps de co-intervention enseignant.e.s / éducateur.rice.s ;
- le respect de la place des enseignant.e.s dans les ESS, les projets personnalisés et les réunions pédagogiques ;
- le respect des obligations de l'employeur en matière de santé au travail ;
- la reconnaissance du droit à la formation des enseignant.e.s et l'accès à des formations adaptées ;
- des conditions d'enseignement compatibles avec les besoins des élèves accueilli.e.s, notamment en matière d'effectifs et de moyens éducatifs;
- Une présence à temps plein de l'UEE au sein du collège des Champs, avec un ou une éducatrice matin et après-midi;

Les organisations syndicales restent disponibles pour toute rencontre ou négociation permettant de répondre aux revendications exprimées dans ce préavis.

Le présent préavis est déposé afin de permettre l'ouverture de négociations et couvre les personnels concernés pour la durée nécessaire à celles-ci. Dans l'attente d'un dialogue permettant de répondre à ces préoccupations, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'intersyndicale CGT – CNT – SUD

CGT EP

sneip.lyon@cgt-ep.org

06 85 76 28 49

Bourse du travail, salle 48,

205 place guichard

69003 Lyon

SUD éducation

loire@sudeducation.org

20 rue Descours

42100 ST-Etienne

CNT éducation

educcnt42@no-log.org

Bourse du travail, salle 15 bis,

17 cours Victor Hugo

42000 ST-Etienne